



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON

DATE : 6 avril 2020

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Le conseil de la municipalité de Sutton siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : mesdames les conseillères Dominique Parent, Patricia Lefèvre et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Lafrance.

Chacune de ses personnes a été identifiée visuellement par le maire, lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire

Assistent également à la séance par visioconférence : Messieurs Pierre Largy, directeur général, Jonathan Fortin, greffier, madame Suzanne Lessard, trésorière, et monsieur Alain Beauregard, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, sont présents à la séance.

Chacune de ses personnes a été identifiée personnellement par le maire, lesquelles présences sont confirmées par le greffier signataire

Madame la conseillère Rosanne Cohen est absente.

Il y avait 0 personne dans l'assistance, mais la séance était diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Sutton, laquelle diffusion était visionnée par 4 personnes au départ.

2020-04-143

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte à 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-144

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par André Forest
IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER le point 5.11 « COVID-19 (Coronavirus) : Embauche d'une firme de sécurité », de **RETIRER** le point 10.2 « Autorisation de

signature avec Parc d'environnement naturel de Sutton (P.E.N.S) d'une convention de droit d'accès pour des sentiers et entente de gestion » et **D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant modifié, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 4.1 Réponses aux questions des séances précédentes**
 - 4.2 Première période de questions**
 - 4.3 Questions**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 COVID-19 (Coronavirus) : Séance à huis clos
 - 5.2 COVID-19 (Coronavirus) : Plan particulier d'intervention en cas de pandémie
 - 5.3 COVID-19 (Coronavirus) : Suspension temporaire des intérêts et des pénalités liées aux comptes à recevoir
 - 5.4 COVID-19 (Coronavirus) : Affectation du surplus accumulé afin de pourvoir aux dépenses
 - 5.5 COVID-19 (Coronavirus) : Autorisation de payer le kilométrage des bénévoles du service de livraison à domicile
 - 5.6 COVID-19 (Coronavirus) : Suspension temporaire des procédures d'adoption de certains règlements d'urbanisme soumis à l'approbation des personnes habiles à voter
 - 5.7 COVID-19 (Coronavirus) : Suspension temporaire de certaines procédures du Schéma de couverture de risques incendie
 - 5.8 COVID-19 (Coronavirus) : Report de la vente des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales par la MRC Brome-Missisquoi
 - 5.9 COVID-19 (Coronavirus) : Demande de report des intérêts sur les cartes et marges de crédits
 - 5.10 Nomination du maire suppléant pour la période du 8 avril 2020 au 5 octobre 2020
 - 5.11 COVID-19 (Coronavirus) : Embauche d'une firme de sécurité
- 6. RÉGLEMENTS**

7. TRÉSORERIE

- 7.1 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er mars 2020 au 31 mars 2020
- 7.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1er mars 2020 au 31 mars 2020
- 7.3 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 31 mars 2020
- 7.4 Autorisation de paiement du premier versement pour la contribution financière 2020 à la Corporation de développement économique de Sutton (CDES)
- 7.5 Amendement à la résolution numéro 2018-12-550 intitulée « Adoption du budget pour l'exercice financier 2019 »

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 Renouvellement du contrat de vidange totale et transport de boues des fosses septiques, de rétention et puisard
- 8.2 Approbation de la grille de pondération et d'évaluation des soumissions reçues dans le cadre du dossier d'appel d'offres relatif à la fourniture de services professionnels en urbanisme

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Embauche d'un journalier qualifié au Service des travaux publics
- 9.2 Embauche d'un journalier temporaire pour la saison estivale 2020
- 9.3 Démission de la contremaître au Service des travaux publics
- 9.4 Adjudication du contrat pour le balayage des rues et stationnements municipaux
- 9.5 Exercice de l'option de renouvellement du contrat pour la coupe des espaces gazonnés municipaux
- 9.6 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium)
- 9.7 Autorisation de paiement décompte progressif numéro 7 pour le remplacement des surpresseurs rues Dyer et Principale et remplacement du débitmètre au réservoir Highland
- 9.8 Affectation du surplus réservé « Eaux usées » pour finaliser la mise en place de la télémétrie au poste d'eaux usées

10. DIRECTION GÉNÉRALE

- 10.1 Indexation de la rémunération des membres non-élus du CCUDD ainsi que des pompiers pour l'année 2020

11. GREFFE

12. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Contribution financière 2020 pour Centre d'action bénévole de Sutton
- 12.2 Contribution financière 2020 pour Coop Gym Santé Sutton
- 12.3 Contribution financière 2020 pour Corporation de développement économique de Sutton (CDES)
- 12.4 Contribution financière 2020 pour Espace Sutton
- 12.5 Contribution financière 2020 pour FADOQ Deux-Monts
- 12.6 Contribution financière 2020 pour Jardin d'enfants de Sutton
- 12.7 Contribution financière 2020 pour Maison des Jeunes le Spot de Sutton
- 12.8 Contribution financière 2020 pour Opti-ski
- 12.9 Contribution financière 2020 pour Parc d'environnement naturel de Sutton (P.E.N.S.)
- 12.10 Contribution financière 2020 pour Plein Air Sutton/MTB

13. CULTURE

14. SÉCURITÉ INCENDIE

- 14.1 Amendement à la résolution numéro 2020-03-141 intitulée « Vente par appel d'offres d'un ensemble de désincarcération »

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. CORRESPONDANCE / DÉPÔT

17. Deuxième période de questions du public

18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2020-04-145

EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi;

Sur la proposition de Dominique Parent

Appuyé par Lynda Graham

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Dossiers d'intérêt public – Évolution

Le conseil fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

Questions

Conformément à la résolution 2020-04-146 à être adoptée et à ce qui a été annoncé par avis public, le greffier fait lecture aux membres du Conseil des questions envoyées par les citoyens à ville@sutton.ca, lesquels prennent acte ou répondent aux questions.

2020-04-146

COVID-19 (CORONAVIRUS) : SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT la situation actuelle et exceptionnelle liée à la COVID-19 (Coronavirus) et aux directives/arrêtés/décrets gouvernementaux quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ou par téléphone.

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que les séances du conseil soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou par téléphone, et ce, tant et aussi longtemps que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux est en vigueur.

QUE le conseil accepte que l'article 13 du Règlement numéro 239 intitulé « *Règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal* » ne soit pas appliqué, et ce, tant et aussi longtemps que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux est en vigueur;

QUE, en place et lieu de l'article 13 du Règlement numéro 239, les périodes de questions soient modifiées afin de répondre aux questions envoyées par courriel à ville@sutton.ca avant 16h30 le jour des séances, lesquelles questions seront lues par le greffier ou, en son absence, par un officier municipal, et ce, tant et aussi longtemps que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux est en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-147

COVID-19 (CORONAVIRUS) : PLAN PARTICULIER

D'INTERVENTION EN CAS DE PANDÉMIE

CONSIDÉRANT la situation actuelle et exceptionnelle liée à la COVID-19 (Coronavirus) et aux directives/arrêtés/décrets gouvernementaux quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un Plan municipal de sécurité civile révisé le 4 novembre 2019, en vertu de la résolution numéro 2019-11-512;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre actuel, il y a lieu d'ajouter un Plan particulier d'intervention en cas de pandémie, en complémentarité au Plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QU'un tel Plan particulier d'intervention en cas de pandémie est déjà en cours de rédaction.

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au groupe de planification formé de certains membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile de rédiger un Plan particulier d'intervention en cas de pandémie.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-148

COVID-19 (CORONAVIRUS) : SUSPENSION TEMPORAIRE DES INTÉRÊTS ET DES PÉNALITÉS LIÉES AUX COMPTES À RECEVOIR ET AUX AUTRES FRAIS EXIGIBLES

CONSIDÉRANT la situation actuelle et exceptionnelle liée à la COVID-19 (Coronavirus), à la fermeture au public de l'hôtel de ville de Sutton et aux directives/arrêtés/décrets gouvernementaux quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT les arrêtés et décrets gouvernementaux suivants :

- décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020;
- décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020;
- décret numéro 223-2020 du 24 mars 2020;
- arrêté numéro 2020-004 du 15 mars 2020;
- arrêté numéro 2020-008 du 22 mars 2020.

CONSIDÉRANT les impacts économiques inévitables à la suite de la mise en place des mesures pour minimiser la propagation de la COVID-19 (Coronavirus);

CONSIDÉRANT le désir du conseil de contribuer, dans la mesure du possible, à l'allègement desdits impacts financiers pour ses contribuables;

CONSIDÉRANT les pouvoirs généraux et spécifiques donnés à la Ville en vertu des articles 480 et 481 de la *Loi sur les cités et villes*, de l'article 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, des articles 2 et 4 de la *Loi sur les compétences municipales* et de l'article 3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Lynda Graham

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE temporairement les intérêts et pénalités pour le paiement des taxes, autres comptes et autres frais exigibles dus à la Ville de Sutton et de fixer les taux de pénalités et intérêts sur retard de paiement à 0 %, le tout effectif à compter du 7 avril 2020 pour une période de 100 jours.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-149

COVID-19 (CORONAVIRUS) : AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AFIN DE POURVOIR AUX DÉPENSES

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée au COVID-19 (Coronavirus), laquelle engendre des dépenses non prévues au budget 2020;

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Patricia Lefèvre
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une affectation du surplus accumulé afin de pourvoir aux dépenses émanant de la situation actuelle liée au COVID-19 (Coronavirus).

Adoptée à l'unanimité

2020-04-150

COVID-19 (CORONAVIRUS) : AUTORISATION DE PAYER LE KILOMÉTRAGE DES BÉNÉVOLES DU SERVICE DE LIVRAISON À DOMICILE

CONSIDÉRANT la situation actuelle et exceptionnelle liée à la COVID-19 (Coronavirus) et aux directives/arrêtés/décrets gouvernementaux quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, en collaboration avec le Centre d'Action Bénévole (CAB), le IGA de Sutton et la Pharmacie Brunet de Sutton, a mis sur pied un service de livraison à domicile pour les personnes vulnérables et/ou devant être en quarantaine dans le cadre de la situation actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à payer aux bénévoles œuvrant au sein de ce service de livraison à domicile le kilométrage effectué.

Sur la proposition de Daniel Martin
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à payer et déboursier aux bénévoles œuvrant au sein du service de livraison à domicile mis en place pour la COVID-19 (Coronavirus) les sommes nécessaires liées aux kilométrages, sur réception de toute feuille de dépenses émises par les bénévoles et suivant approbation des feuilles de dépense par la coordonnatrice du Service des premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Daniel Martin quitte la visioconférence à 20h12 pour des raisons personnelles.

Monsieur le conseiller Daniel Martin revient à la visioconférence à 20h14.

2020-04-151

COVID-19 (CORONAVIRUS) : SUSPENSION TEMPORAIRE DES PROCÉDURES D'ADOPTION DE CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME SOUMIS À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER

CONSIDÉRANT QUE les procédures habituelles sont entamées pour l'adoption des règlements d'urbanisme suivants et que la Ville est rendue à l'étape suivante :

- Adoption du règlement numéro 115-12-2020 (modification de limites de zones et d'usages);
- Adoption du second projet numéro 115-11-2020 (logements accessoires);

CONSIDÉRANT QUE les procédures habituelles sont entamées pour l'adoption des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suivants et que la Ville est rendue à l'étape suivante :

- Résolution finale accordant le PPCMOI numéro 2020-90006 pour le 33, rue Principale Sud;
- Résolution finale accordant le PPCMOI numéro 2020-90007 pour le 377, chemin Maple;
- Résolution finale accordant le PPCMOI numéro 2020-90010 pour le 2651, chemin du Mont-Écho;
- Adoption du second projet de PPCMOI numéro 2020-90015 pour le 61, rue Principale Nord;

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la COVID-19 (Coronavirus), à la fermeture au public de l'hôtel de ville de Sutton et au décret ministériel quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle empêche la tenue des consultations publiques, des demandes de participation ou des registres référendaires conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge qu'il est d'intérêt de suspendre temporairement les procédures d'adoption des règlements d'urbanisme et PPCMOI cités précédemment;

CONSIDÉRANT QUE, par le biais de nouveaux avis public, les citoyens seront tenus au courant de la reprise des procédures habituelles pour l'adoption des règlements d'urbanisme et PPCMOI cités précédemment;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE temporairement les procédures d'adoption des règlements d'urbanisme suivants :

- Adoption du règlement numéro 115-12-2020 (modification de limites de zones et d'usages);
- Adoption du second projet numéro 115-11-2020 (logements accessoires).

DE SUSPENDRE temporairement les procédures d'adoption des

PPCMOI suivants :

- Résolution finale accordant le PPCMOI numéro 2020-90006 pour le 33, rue Principale Sud;
- Résolution finale accordant le PPCMOI numéro 2020-90007 pour le 377, chemin Maple;
- Résolution finale accordant le PPCMOI numéro 2020-90010 pour le 2651, chemin du Mont-Écho;
- Adoption du second projet de PPCMOI numéro 2020-90015 pour le 61, rue Principale Nord.

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme et aménagement du territoire à reprendre les procédures d'adoption habituelles des règlements d'urbanisme et PPCMOI cités précédemment, lorsque les directives gouvernementales quant à la santé publique le permettront, le tout après avoir avisé les citoyens par l'entremise de nouveaux avis publics.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-152

COVID-19 (CORONAVIRUS) : SUSPENSION TEMPORAIRE DE CERTAINES PROCÉDURES DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

CONSIDÉRANT la situation actuelle et exceptionnelle liée à la COVID-19 (Coronavirus) et aux directives/arrêtés/décrets gouvernementaux quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie prévoit diverses mesures que le Service de sécurité incendie doit respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'assurer que les effectifs pompiers pourront être en mesure de répondre aux services d'urgence et aux actions importantes prévus au Schéma de couverture de risques incendie, c'est-à-dire les services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation actuelle de certaines mesures prévues au Schéma de couverture de risques incendie met à risque la santé des effectifs pompiers, et possiblement empêcher le Service de sécurité incendie d'assurer les services essentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit suspendre temporairement certaines mesures préventives du Schéma de couverture de risques incendie afin de s'assurer que le Service de sécurité incendie puissent assurer les services essentiels;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE temporairement une partie du Schéma de couverture de risques incendie, dont les actions 11, 12, 14, 15, 17, 19 à 22, 24 à 26, 28, 29, 40 à 41 et 63.

DE MAINTENIR tous les services d'urgence et autres services essentiels fournis par le Service de sécurité incendie.

D'AUTORISER le Service de sécurité incendie à mettre fin à la présente suspension temporaire et à reprendre l'exécution complète de toutes les actions prévues au Schéma de couverture de risques incendie,

incluant celles suspendues par les présentes, dès que les directives gouvernementales quant à la santé publique le permettront.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-153

COVID-19 (CORONAVIRUS) : REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES PAR LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la COVID-19 (Coronavirus), à la fermeture au public de l'hôtel de ville de Sutton et au décret ministériel quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT les impacts économiques inévitables à la suite de la mise en place des mesures pour minimiser la propagation de la COVID-19 (Coronavirus);

CONSIDÉRANT le désir du conseil de contribuer, dans la mesure du possible, à l'allègement desdits impacts financiers pour ses contribuables;

CONSIDÉRANT l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

Sur la proposition de Patricia Lefèvre
Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

D'ANNULER la résolution 2020-02-064 intitulée « Immeubles en défaut de paiement des taxes municipales – vente par la MRC Brome-Missisquoi ».

D'ORDONNER au greffier et/ou à la trésorière adjointe de ne pas transmettre au directeur-général de la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'aux bureaux de la Commission scolaire Val-des-Cerfs et de la Commission scolaire Eastern Townships, un extrait des immeubles tel qu'approuvé dans la résolution 2020-02-064, ou à défaut, d'indiquer à la MRC et aux commissions scolaires que la Ville n'entend pas procéder à la vente desdits immeubles.

DE NE PLUS MANDATER la MRC Brome-Missisquoi pour procéder à ladite vente en 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-154

COVID-19 (CORONAVIRUS) : DEMANDE DE REPORT DES INTÉRÊTS SUR LES CARTES ET MARGES DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QU'une pandémie sans précédent sévit actuellement au Québec et au Canada, soit la COVID-19 (Coronavirus);

CONSIDÉRANT QUE des mesures d'urgences sanitaires et économiques ont été mises de l'avant par les gouvernements supérieurs pour répondre à cette situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE tous les niveaux de gouvernements et plusieurs intervenants économiques font des efforts pour atténuer les impacts négatifs sanitaires et économiques qui ont cours présentement à travers les pays, incluant la Ville de Sutton;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux liquidités des citoyens est mis à rude épreuve actuellement à la suite des nombreux arrêts de travail et licenciements reliés à la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE tous les secteurs de l'économie doivent faire leur part pour aider les québécois et les canadiens à traverser la crise économique découlant de la pandémie;

Sur la proposition de Patricia Lefèvre
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'imposer ou de négocier avec les banques et institutions financières afin que les taux d'intérêt chargés sur les cartes et marges de crédit soient réduits à zéro tant que l'économie est réduite aux services essentiels.

QUE les taux d'intérêt sur les cartes et marges de crédit soient limités à un maximum de 5% en 2020 lorsque les mesures de confinement seront levées et que l'activité économique reprendra un cours plus normal.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Daniel Martin quitte la visioconférence à 20h24 pour des problèmes informatiques.

2020-04-155

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE
DU 8 AVRIL 2020 AU 5 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QU'un maire suppléant doit être nommé par le conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la Ville ou empêché de remplir les devoirs liés à sa charge pour la période du 8 avril 2020 au 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle liée à la COVID-19 (Coronavirus) et que le conseil considère qu'il y a lieu de nommer exceptionnellement un deuxième maire suppléant pour la même période, soit du 8 avril 2020 au 5 octobre 2020;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Patricia Lefèvre
IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Dominique Parent à titre de maire suppléant pour la période du 8 avril 2020 au 5 octobre 2020 afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

D'AUTORISER Dominique Parent, en l'absence de Michel Lafrance, à signer tous les documents et ordres de paiement du compte courant 250450 à la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi, et ce, pour la période du 8 avril 2020 au 5 octobre 2020.

DE NOMMER exceptionnellement Lynda Graham à titre de deuxième maire suppléant pour la période du 8 avril 2020 au 5 octobre 2020 afin d'exercer les pouvoirs du maire et du maire suppléant lorsque ceux-ci sont tous deux absents du territoire de la municipalité ou sont tous deux

empêchés de remplir les devoirs liés à leur charge;

D'AUTORISER exceptionnellement Lynda Graham, en l'absence du maire et du maire suppléant, à signer tous les documents et ordres de paiement du compte courant 250450 à la Caisse Desjardins de Brome-Missisquoi, et ce, pour la période du 8 avril 2020 au 5 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-156

COVID-19 (CORONAVIRUS) : EMBAUCHE D'UNE FIRME DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT la situation actuelle et exceptionnelle liée à la COVID-19 (Coronavirus) et aux directives/arrêtés/décrets gouvernementaux quant à la santé publique;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de mettre en place les mesures de sécurité appropriées pour protéger la population de la Ville de Sutton, le tout selon les directives des gouvernements, et ce, dans les limites des pouvoirs de la Ville et en collaboration avec la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher une firme de sécurité pour s'assurer que les directives de la Ville et celles des gouvernements sont respectées ou, à défaut, que la population y soit sensibilisée d'avantage, incluant les concepts de distanciation sociale et d'isolement préventif;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Soumissionnaire	Tarif horaire par agent	Tarif du véhicule
9402-2266 Québec Inc.	27,00 \$	6,00 \$ / heure
Groupe de sécurité Garda SENC	59,49 \$	100,00 \$ / jour

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par André Forest

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER l'embauche de la firme de sécurité 9402-2266 Québec Inc., faisant affaires sous la raison sociale « MRC Sécurité », pour un mandat initial de 2 semaines à compter du 31 mars 2020, au taux mentionné ci-dessus, plus taxes applicables.

DE CONFIRMER que le mandat de la firme de sécurité se détaille comme suit :

- Contrôler les accès aux lieux fermés, incluant les sentiers pédestres;
- Assurer une surveillance des terrains municipaux et des parcs;
- Aider et, s'il y a lieu, remplacer les bénévoles au IGA et dans certains autres commerces;
- Assister les employés municipaux dans des situations liées à la COVID-19;
- Tout autre mandat lié à la COVID-19 pouvant être accordé à la firme par l'Organisation municipale de la sécurité civile.

D'AUTORISER le directeur-général, sur recommandation de l'Organisation municipale de la sécurité civile et du maire, et si la situation actuelle se maintient, a renouvelé le mandat à son échéance.

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire d'un montant maximal de

5 000 \$ pour chaque période de 2 semaines, jusqu'à concurrence d'un maximum total de moins de 25 000 \$, taxes nettes.

D'AUTORISER la trésorière à payer les sommes dues sur réception des factures et suivant approbation du directeur-général.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Daniel Martin revient à la visioconférence à 20h31.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2020 AU 31 MARS 2020

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du Règlement numéro 208 tel qu'amendé par les Règlements numéros 208-1, 208-2-2013 et 208-3-2014, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2020 AU 31 MARS 2020

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du Règlement numéro 208 tel qu'amendé par les Règlements numéros 208-1, 208-2-2013, 208-3-2014 et 208-4-2018, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2020 au 31 mars 2020.

Monsieur le conseiller Daniel Martin quitte la visioconférence à 20h34 pour des problèmes informatiques.

2020-04-157

EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 31 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 31 mars 2020 et dont le total s'élève à 191 812,33 \$

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 31 mars 2020 et dont le total s'élève à 191 812,33 \$.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-158

AUTORISATION DE PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON (CDES)

CONSIDÉRANT QUE la Ville contribue financièrement aux activités de la Corporation de développement économique de Sutton (CDES) pour l'année 2020 au montant de 168 000 \$;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du premier versement comme participation financière de la Ville pour l'année 2020 à la Corporation de développement économique de Sutton (CDES) au montant de 84 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-159

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-550
INTITULÉE « ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2019 »

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une erreur de transcription au procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2018-12-550 comme suit :

- Changer la ligne *Taxes* pour lire 9 529 266 \$ au lieu de 9 544 295 \$;
- Changer la ligne *Total des revenus* pour lire 11 164 813 \$ au lieu de 11 179 842 \$;
- Changer la ligne *Transport* pour lire 3 128 290 \$ au lieu de 3 136 210 \$;
- Changer la ligne *Total des charges* pour lire 10 167 683 \$ au lieu de 10 175 603 \$;
- Changer la ligne *Surplus* de la section *Affectations* pour lire - 124 999 \$ au lieu de -117 890 \$;
- Changer la ligne *Total des affectations* pour lire 997 130 \$ au lieu de 1 004 239 \$;
- Changer la ligne *Total des charges et affectations* pour lire 11 164 813 \$ au lieu de 11 179 842 \$;
- Modifier les écarts pour qu'ils reflètent les amendements apportés.

	BUDGET 2018	BUDGET 2019	Écart en \$
<i>Revenus</i>			
Taxes	9 157 969 \$	<u>9 529 266 \$</u>	<u>371 297 \$</u>
Tenant lieu de taxes	49 900 \$	47 900 \$	-2 000 \$
Services rendus	524 397 \$	464 355 \$	-60 042 \$
Autres revenus	635 400 \$	693 928 \$	58 528 \$
Transferts	530 417 \$	429 364 \$	-101 053 \$
<i>Total des revenus</i>	10 898 083 \$	<u>11 164 813 \$</u>	<u>266 730 \$</u>
<i>Charges</i>			
Administration générale	1 299 340 \$	1 344 493 \$	45 153 \$
Sécurité publique	1 940 333 \$	2 024 575 \$	84 242 \$
Transport	2 775 518 \$	<u>3 128 290 \$</u>	<u>352 772 \$</u>

Hygiène du milieu	1 510 711 \$	1 576 080 \$	65 369 \$
Santé Bien-Être	34 505 \$	28 280 \$	-6 225 \$
Aménagement, urbanisme	490 892 \$	487 855 \$	-3 037 \$
Développement économique	300 518 \$	307 585 \$	7 067 \$
Activités récréatives	467 460 \$	553 499 \$	86 039 \$
Activités culturelles	396 591 \$	404 276 \$	7 685 \$
Frais de financement	288 728 \$	312 750 \$	24 022 \$
Total des charges	9 504 596 \$	<u>10 167 683 \$</u>	<u>663 087 \$</u>

Affectations

Remboursement capital (dette à long terme)	881 279 \$	802 055 \$	-79 224 \$
Activités d'investissements	215 855 \$	144 410 \$	-71 445 \$
Surplus	-65 608 \$	<u>-124 999 \$</u>	<u>-59 391 \$</u>
Réserves financières & fonds réservés	361 961 \$	175 664 \$	-186 297 \$
Total des affectations	1 393 487 \$	<u>997 130 \$</u>	<u>-396 357 \$</u>

Total charges et affectations 10 898 083 \$ 11 164 813 \$ 266 730 \$

Adoptée à l'unanimité

2020-04-160

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE VIDANGE TOTALE
ET TRANSPORT DE BOUES DES FOSSES SEPTIQUES, DE
RÉTENTION ET PUISARD**

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de vidange et transport de boues à Beaugard Environnement Ltée par la résolution numéro 2018-04-190 pour une période initiale de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution du contrat couvre tout le territoire de la Ville et s'effectue sur une période de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est renouvelable pour une période supplémentaire de trois (3) ans, chaque année additionnelle étant prise individuellement;

CONSIDÉRANT QUE le prix est changé pour la troisième année du contrat, selon la soumission déposée le 29 mars 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de retenir les services du fournisseur actuel et d'exercer l'option de renouvellement pour la troisième année du contrat;

CONSIDÉRANT QU'un avis de renouvellement doit être signifié au moins 10 jours avant l'échéance du 30 avril 2020;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER pour l'année 2020 l'entente avec Beaugard Environnement Ltée pour la vidange des fosses et le transport des boues pour un montant de 155 296,50 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-161

APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS RECUES DANS LE CADRE DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la Ville requiert des services professionnels en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la dépense prévu oblige la Ville à procéder par appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE par mesure de transparence et d'opportunité, il y a lieu de solliciter des offres en ayant recours à la plateforme publique SEAO;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre des appels d'offres relatifs à la fourniture de services professionnels, le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles édictées à l'article 573.1.0.1.1 de la Loi;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la grille de pondération et d'évaluation des soumissions qui seront reçues dans le cadre du dossier d'appel d'offres relatif à la fourniture de services professionnels en urbanisme :

Services professionnels pour la révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme

Critères d'évaluation		Nombre maximal de points attribués
1.1	Présentation de l'offre de service et expérience du soumissionnaire	20
1.2	Spécificité à l'environnement rural, forestier et touristique. Volet économique	25
1.3	Sens de l'innovation, usage critique des outils discrétionnaires	20
1.4	Expérience du chargé de projet et de l'équipe	15
1.5	Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier	20
Pointage total intérimaire :		/ 100

Pondération des offres de services	Soumissionnaire A	Soumissionnaire B
Pointage total intérimaire reporté (Offres de service d'au moins 70 points)	/ 100	/ 100
Prix de la soumission	\$	\$
Pointage final = <i>(pointage intérimaire + 50) x 10 000</i> <i>prix de la soumission</i>		
Rang de chaque soumissionnaire :		

Adoptée à l'unanimité

2020-04-162

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER QUALIFIÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'un poste de journalier qualifié au Service des travaux publics est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'affichage et d'appel de candidatures a été réalisé du 26 février au 13 mars 2020, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE Yves Guay est actuellement à l'emploi de la Ville à titre de journalier qualifié temporaire à temps plein en remplacement d'un journalier temporaire en arrêt de travail, et ce, conformément à la résolution numéro **2019-10-449**;

CONSIDÉRANT QUE Yves Guay rencontre toutes les exigences demandées pour le poste de journalier qualifié au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par André Forest
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Yves Guay à titre de journalier qualifié au Service des travaux publics, selon les conditions de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 7 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-163

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER TEMPORAIRE POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QU'une embauche doit être effectuée afin de combler un poste de journalier temporaire pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT QUE Mark Macey a travaillé au Service des travaux publics pendant les six (6) dernières périodes estivales et a rencontré les exigences demandées en tant que journalier qualifié;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Mark Macey à titre de journalier qualifié temporaire, pour aider à combler le remplacement des employés cols bleus de la

voirie durant les vacances pour la période estivale 2020, et ce, pour une période de 6 mois, soit du 27 avril au 30 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-164

DÉMISSION DE LA CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'Angie McAlister a remis sa démission le 13 mars 2020 de son poste de contremaître au Service des travaux publics, le tout effectif à compter du 27 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'apport d'Angie McAlister au cours de son emploi au sein de la Ville;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la démission d'Angie McAlister à titre de contremaître au Service des travaux publics, et ce, à compter du 27 mars 2020, et **DE LA REMERCIER** pour son apport au cours de son emploi au sein de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-165

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, pour le balayage des rues et stationnements municipaux pour les années 2020 et 2021, avec option concernant les rues appartenant au Ministère du Transport du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE sur trois (3) soumissionnaires invités, une (1) seule soumission a été reçue le 20 mars 2020 avant 11h00 et a fait l'objet de l'ouverture publique après 11h05, soit :

	Soumissionnaire	Montant de la soumission (excluant les options – MTQ) (excluant les taxes)	Montant de la soumission (incluant les options – MTQ) (excluant les taxes)
1	Les Entreprises Myrroy inc.	82 080 \$	104 780 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation du balayage des rues et stationnements municipaux est Les Entreprises Myrroy inc. pour un montant de 82 080 \$, excluant les options et les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour le balayage des rues et stationnements municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Entreprises Myrroy inc. pour un montant de 82 080 \$, excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-166

EXERCICE DE L'OPTION DE RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LA COUPE DES ESPACES GAZONNÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat pour la coupe des espaces gazonnés municipaux à Paul Santerre, le tout conformément à la résolution 2018-05-239;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres stipule que la Ville peut exercer une option de renouvellement du contrat pour la saison 2020, soit du 1^{er} mai au 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics de se prévaloir de ladite option pour la saison 2020, et ce, pour un montant de 21 000 \$, excluant les taxes;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'EXERCER l'option de renouvellement du contrat pour la coupe des espaces gazonnés municipaux pour la saison 2020, soit du 1^{er} mai au 31 octobre 2020 à Paul Santerre, pour un montant de 21 000 \$ excluant les taxes, le tout conformément au document de soumission.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Daniel Martin revient à la visioconférence à 20h50.

2020-04-167

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, et ce, pour les quatre (4) prochaines années;

Sur la proposition de Dominique Parent
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2024 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2023-2024;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution du conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2020-2021 à 2023-2024 inclusivement;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat d'analyser les soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-168

**AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF
NUMÉRO 7 POUR LE REMPLACEMENT DES SURPRESSEURS
RUES DYER ET PRINCIPALE ET REMPLACEMENT DU
DÉBITMÈTRE AU RÉSERVOIR HIGHLAND**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjudgé le contrat pour le remplacement des surpresseurs des rues Dyer et Principale et le remplacement du débitmètre au réservoir Highland à l'entreprise T.G.C. inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2019-05-196;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adjugé le contrat en service professionnel pour la surveillance des travaux de remplacement des surpresseurs des rues Dyer et Principale à l'entreprise Tetra Tech QI inc., et ce, conformément à la résolution numéro 2018-04-135;

CONSIDÉRANT QUE Michel Cloutier, ingénieur chez Tetra Tech QI inc. a transmis en date du 12 février 2020, la demande de paiement numéro 7 pour un montant de 69 414,57 \$, incluant les taxes et incluant la libération de la retenue contractuelle de 5 % pour l'acceptation provisoire des ouvrages, payable à T.G.C. inc;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 7 à T.G.C. inc., pour un montant de 69 414,57 \$, incluant les taxes et incluant la libération de la retenue contractuelle de 5 % pour l'acceptation provisoire des ouvrages, et ce, conformément à la demande de paiement numéro 7 transmis en date du 12 février 2020 par Michel Cloutier, ingénieur chez Tetra Tech QI inc. pour le remplacement des surpresseurs des rues Dyer et Principale et le remplacement du débitmètre au réservoir Highland.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-169

**AFFECTATION DU SURPLUS RÉSERVÉ « EAUX USÉES »
POUR FINALISER LA MISE EN PLACE DE LA TÉLÉMÉTRIE
AU POSTE D'EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a besoin de finaliser l'installation de la télémétrie au poste d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Intégration FRT inc. a fourni une soumission pour le système de télémétrie au montant de 2 670 \$, avant taxes pour l'installation, branchement, mise en route et transport inclus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la trésorière à procéder à une affectation maximale de 2 670 \$ plus taxes du surplus réservé « eaux usées » pour finaliser l'implantation de la télémétrie au poste des eaux usées;

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement sur réception des pièces justificatives et approbation du directeur du Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-170

INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES NON-ÉLUS DU CCUDD AINSI QUE DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent indexer la rémunération des membres non-élus du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ainsi que des pompiers du Service de sécurité incendie pour l'année 2020;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

D'INDEXER la rémunération des membres non-élus du CCUDD ainsi que des pompiers du Service de sécurité incendie au taux de 2,7 % pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-171

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 19 775 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes communautaires;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Centre d'action bénévole de Sutton est de promouvoir le bénévolat afin d'offrir des services à la population de Sutton notamment les jeunes familles, les aînés, les enfants et les personnes défavorisées;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de Sutton propose des objectifs pour 2020 et 2021 réalistes et permettant de répondre à des besoins exprimés par la communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant qui a été prise en compte et évaluée par le conseil dans le cadre de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au fonctionnement du Centre d'action bénévole de Sutton pour deux ans à compter de 2020 pour une somme de 12 275 \$ par année.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 12 275 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

DE PRÉVOIR que la somme à être versée en 2021, soit 12 275 \$, soit inscrite au budget 2021 et acceptée par le conseil lors de l'adoption du budget 2021, le tout conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures éco-responsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Monsieur le conseiller André Forest demande le vote.

Pour :	Contre :
Daniel Martin	André Forest
Dominique Parent	
Patricia Lefevre	
Lynda Graham	

Adoptée à la majorité

2020-04-172

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR COOP GYM SANTÉ SUTTON

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 28 250 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Coop Gym Santé Sutton propose l'organisation de la 3^e édition du Défi Sutton Challenge, un évènement qui fait la promotion des bonnes habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par Coop Gym Santé Sutton et un projet rassembleur et qui vise toutes les catégories d'âges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant qui a été prise en compte et évaluée par le conseil dans le cadre de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se déroule sur une seule journée;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Patricia Lefèvre
Appuyé par Daniel Martin
IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement pour le projet de la Coop Gym Santé Sutton pour une somme de 1 000 \$.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 1 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures éco-responsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-173

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON (CDES)

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 19 775 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique de Sutton propose un projet pour le 10^e anniversaire du Marché de Noël;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé est de nature touristique et économique, et non de nature communautaire et loisir;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Patricia Lefèvre

IL EST RÉSOLU :

DE REFUSER la contribution financière demandée par Corporation de développement économique de Sutton pour le marché de Noël.

DE RECOMMANDER à l'organisme, pour la présentation de ses futures demandes, d'instaurer des mesures éco-responsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-174

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR ESPACE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 28 250 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant qui a été prise en compte et évaluée par le conseil dans le cadre de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par Espace Sutton enrichi l'offre de loisirs culturels disponible à Sutton;

CONSIDÉRANT QUE ces ateliers de loisirs culturels sont novateurs, qu'ils se veulent accessibles à tous et qu'ils visent à renforcer les liens sociaux et les effets positifs d'une vie culturelle active sur la santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Patricia Lefèvre

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au projet d'Espace Sutton pour une somme de 3 000 \$.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 3 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures écoresponsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-175

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR FADOO DEUX-MONTS

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 19 975\$ allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes communautaires;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la

part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE FADOQ Deux-Monts propose une programmation et des objectifs pour 2020 et 2021 réalistes et permettant de répondre à des besoins exprimés par la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Patricia Lefèvre

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au fonctionnement de FADOQ Deux-Monts pour deux ans à compter de 2020 pour une somme de 1 000 \$ par année.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 1 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

DE PRÉVOIR que la somme à être versée en 2021, soit 1 000 \$, soit inscrite au budget 2021 et acceptée par le conseil lors de l'adoption du budget 2021, le tout conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures écoresponsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-176

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR JARDIN D'ENFANTS DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 19 775 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes communautaires;

CONSIDÉRANT QUE Jardin d'enfants de Sutton propose un service de halte-répit pour les parents d'enfants de 3 à 5 ans;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Patricia Lefèvre
IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au fonctionnement du Jardin d'enfants de Sutton pour deux ans à compter de 2020 pour une somme de 3 000 \$ par année.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 3 000 \$, et ce, après le 1er avril 2020.

DE PRÉVOIR que la somme à être versée en 2021, soit 3 000 \$, soit inscrite au budget 2021 et acceptée par le conseil lors de l'adoption du budget 2021, le tout conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures écoresponsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-177

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR MAISON DES JEUNES LE SPOT DE SUTTON

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 19 775 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes communautaires;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT QUE Maison des Jeunes le Spot de Sutton propose des objectifs pour 2020 et 2021 réalistes et permettant de répondre à des besoins exprimés par la communauté;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant qui a été prise en compte et évaluée par le conseil dans le cadre de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Patricia Lefèvre
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au fonctionnement de Maison des Jeunes le Spot de Sutton pour deux ans à compter de 2020 pour une somme 4 000 \$ par année.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution

2020 au montant de 4 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

D'AUTORISER un virement de crédits budgétaires au montant de 500\$ du poste 02 70190 970 au poste 02 701 20 970 afin de pourvoir à la présente dépense.

DE PRÉVOIR que la somme à être versée en 2021, soit 4 000 \$, soit inscrite au budget 2021 et acceptée par le conseil lors de l'adoption du budget 2021, le tout conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures écoresponsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-178

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR OPTI-SKI

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 28 250 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le projet Opti-ski permet aux jeunes de l'école primaire de Sutton de profiter de journées de ski ou de planche à neige, incluant des leçons et l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est ancré dans la communauté depuis près de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la réalisation du projet repose sur des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet Opti-ski permet à des jeunes provenant de familles défavorisées de faire l'essai d'une activité coûteuse;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant qui a été prise en compte et évaluée par le conseil dans le cadre de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Patricia Lefèvre

Appuyé par Lynda Graham

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au fonctionnement du projet Opti-ski pour deux ans à compter de 2020 pour une somme de 2 000 \$ par

année.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 2 000 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

DE PRÉVOIR que la somme à être versée en 2021, soit 2 000 \$, soit inscrite au budget 2021 et acceptée par le conseil lors de l'adoption du budget 2021, le tout conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures éco-responsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Patricia Lefèvre et monsieur le conseiller André Forest quittent la visioconférence à 21h05 vu l'apparence de conflit d'intérêt en ce qui a trait au prochain item.

2020-04-179

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR PARC ENVIRONNEMENT NATUREL DE SUTTON (P.E.N.S.)

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 28 250 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la demande provenant du Parc Environnement Naturel de Sutton (P.E.N.S.) propose un ensemble d'activité, de projet et d'actions pour 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant qui a été prise en compte et évaluée par le conseil dans le cadre de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au fonctionnement du Parc Environnement Naturel de Sutton (P.E.N.S.) pour deux ans à compter de 2020 pour une somme de 14 400 \$ par année.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 14 400 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

DE PRÉVOIR que la somme à être versée en 2021, soit 14 400 \$, soit inscrite au budget 2021 et acceptée par le conseil lors de l'adoption du budget 2021, le tout conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures écoresponsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Patricia Lefèvre et monsieur le conseiller André Forest reviennent à la visioconférence à 21h09.

Monsieur le conseiller Daniel Martin quitte la visioconférence à 21h09 vu l'apparence de conflit d'intérêt en ce qui a trait au prochain item.

2020-04-180

CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2020 POUR PLEIN AIR SUTTON/MTB

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, une enveloppe budgétaire de 28 250 \$ est allouée pour l'ensemble des contributions pour les organismes de loisirs;

CONSIDÉRANT l'aspect positif de l'organisme pour la communauté suttonnaise;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'évaluation indépendant qui a été prise en compte et évaluée par le conseil dans le cadre de sa décision finale;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la Ville visent à aider les organismes à offrir des services ou à organiser des événements et des activités pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des demandes de subvention ou participation financière de la part des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par Plein Air Sutton/MTB enrichi l'offre de **loisirs culturels** disponible à Sutton.

CONSIDÉRANT QUE ces ateliers de loisirs culturels sont novateurs, qu'ils se veulent accessibles à tous et qu'ils visent à renforcer les liens sociaux et les effets positifs d'une vie culturelle active sur la santé physique et mentale (à corriger);

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la pérennité de sa communauté;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Dominique Parent

IL EST RÉSOLU :

DE CONTRIBUER financièrement au projet de Plein Air Sutton/MTB pour une somme de 7 350 \$.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le versement de la contribution 2020 au montant de 7 350 \$, et ce, après le 1^{er} avril 2020.

DE RECOMMANDER à l'organisme d'instaurer des mesures éco-

responsables pour notamment limiter la quantité de déchets produits. Cet élément fera partie intégrante de l'évaluation des demandes d'aide financière dès 2021.

Monsieur le conseiller André Forest demande le vote.

Pour :	Contre :
Dominique Parent	André Forest
Patricia Lefevre	
Lynda Graham	

Adoptée à la majorité

Monsieur le conseiller Daniel Martin revient à la visioconférence à 21h16.

2020-04-181

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-03-141
INTITULÉE « VENTE PAR APPEL D'OFFRES D'UN
ENSEMBLE DE DÉSINCARCÉRATION »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2020-03-141 intitulée « Vente par appel d'offres d'un ensemble de désincarcération »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désirait affecter les sommes obtenues par cette vente à des postes budgétaires spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE pour la saine administration de la Ville, il y aurait lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Patricia Lefèvre
IL EST RÉSOLU :

D'AMENDER la résolution numéro 2020-03-141 afin d'affecter les sommes obtenues par cette vente à des postes budgétaires spécifiques et à cet effet, remplacer la résolution par les résolutions suivantes :

« **D'AUTORISER** le directeur du Service de sécurité et des incendies ou, en son absence, le capitaine à accepter la mise la plus élevée pour la vente, soit 4 201 \$ par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, et à signer tous les documents pertinents pour la réalisation des présentes résolutions.

D'AUTORISER l'affectation d'un montant de 700 \$ au poste 0222000429 pour l'assurance des pompiers.

D'AUTORISER l'affectation d'un montant maximal de 2 996,88 \$ au poste 0331000000 pour la réparation des caméras de la caserne. ».

Adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la résolution 2020-04-146 adoptée et à ce qui a été annoncé par avis public, le greffier fait lecture aux membres du Conseil des questions envoyées par les citoyens à ville@sutton.ca, lesquels prennent acte ou répondent aux questions.

Monsieur le conseiller Daniel Martin quitte la visioconférence à 21h24 pour des problèmes informatiques.

Monsieur le conseiller Daniel Martin revient à la visioconférence à 21h27.

Madame la conseillère Patricia Lefèvre quitte la visioconférence à 21h34 pour des problèmes informatiques.

Madame la conseillère Patricia Lefèvre revient à la visioconférence à 21h35.

Monsieur le conseiller Daniel Martin quitte la visioconférence à 21h48 pour des problèmes informatiques.

Monsieur le conseiller Daniel Martin revient à la visioconférence à 21h49.

2020-04-182

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Lynda Graham
Appuyé par Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 21 h 56.

Adoptée à l'unanimité

Michel Lafrance
Maire

Jonathan Fortin
Greffier

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.